

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2023-311

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2023

Sommaire

**Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques
interministérielles et de l'environnement - bureau coordination
administrative et appui territorial**

89-2023-10-13-00002 - Arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0431 confiant la
suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Yonne le mercredi 18
octobre 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2023-10-13-00002

Arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0431 confiant
la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de
l'Yonne le mercredi 18 octobre 2023



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0431
confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne
le mercredi 18 octobre 2023

Le Préfet,

ESDS 100 E 7

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2022 nommant Mme Pauline GIRARDOT, Sous-préfète, Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 2 août 2023 nommant M. Wassim KAMEL, Sous-préfet de Sens ;

VU le décret du Président de la République du 25 août 2023 nommant Mme Clémence CHOUTET, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n° PREF/SGCD/2021/0001 du 8 janvier 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne, de Mme Pauline GIRARDOT, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et de Mme Clémence CHOUTET le mercredi 18 octobre 2023,

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

Préfecture de l'Yonne
Place de la Préfecture
CS 80119 – 89016 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 72 79 00 – www.yonne.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er} : M. Wassim KAMEL, sous-préfet de l'arrondissement de Sens, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, le mercredi 18 octobre 2023.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Wassim KAMEL, sous-préfet de l'arrondissement de Sens, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. Wassim KAMEL, sous-préfet de l'arrondissement de Sens, désigné pour la suppléance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **13 OCT. 2023**

Le Préfet,


Pascal JAN

Préfecture de l'Yonne
Place de la Préfecture
CS 80119 – 89016 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 72 79 00 – www.yonne.gouv.fr